

----- Forwarded message -----

From: **Le Forum des Psys**

Date: 2008/7/24

Subject: [forumpsy]

To: forumpsy@causefreudienne.net



LNAGLOBAL
Le Nouvel Âne en ligne



www.lnaglobal.org

Communiqué de l'entente psychanalytique

L'ENTENTE PSYCHANALYTIQUE

9, rue du Colonel Combes 75007 Paris

Tél. 01 45 56 08 36

**L'Entente psychanalytique récuse le projet d'arrêté ministériel
prétendant fixer les conditions de formation des psychothérapeutes**

Communiqué de Presse du 22 juillet 2008

Les associations de praticiens réunies dans le groupe de « L'Entente psychanalytique » récusent le projet d'arrêté ministériel prétendant fixer les conditions de formation des psychothérapeutes.

Voté voici quatre ans à l'initiative de M. Bernard Accoyer, actuel Président de l'Assemblée Nationale, l'article 52 de la loi de Santé régulaït l'usage légal du titre de psychothérapeute. Le décret d'application restait en attente ; il est prévu que le Conseil d'État l'examine prochainement. Mais ce qui retient notre attention, c'est l'arrêté ministériel qui doit suivre, et dont le projet est en circulation depuis la fin du mois de juin.

Alors que le souci du législateur était de protéger le public, ce projet d'arrêté aurait un résultat exactement inverse : il prévoit en effet la mise en place d'une formation bâclée, voie courte destinée aux recalés des études de psychologie, dont on voudrait faire une masse d'agents sous-qualifiés, sans statut ni autonomie professionnelle. Comme l'indique le Pr Guy Briole, ancien chef du service de psychiatrie de l'hôpital du Val-de-Grâce, « ce projet introduit un véritable risque pour la sécurité de nos concitoyens ».

De plus, le projet prétend faire de la formation des psychothérapeutes un monopole d'inspiration cognitivo-comportementaliste, ce qui conduit les Prs Roland Gori (Université d'Aix-Marseille I) et Jean-Claude Maleval (Université de Rennes II) à mettre en cause une tentative d'instaurer « une psychothérapie d'État », véritable attentat contre les libertés.

Enfin, ce projet constitue une intolérable agression à l'endroit de nos professions : la fonction du psychiatre est réduite à celle de prescripteur de médicaments ; la profession de psychologue est vouée à être remplacée par la nouvelle catégorie de « psychothérapeute », créée sur simple *fiat* administratif ; le psychanalyste voit la psychanalyse et la « psychothérapie psychanalytique » glisser

dans les mains de « techno-psys » (selon l'expression de Jacques-Alain Miller), parfaitement incompétents en la matière.

Dès lors, l'Entente psychanalytique, qui réunit des praticiens de l'ensemble des régions françaises, fait connaître son opposition résolue à ce projet d'arrêté, et déclare qu'elle s'y opposera par tous les moyens légaux qui lui sont ouverts, notamment en informant l'opinion par le canal des médias.

Les assurances qui viennent d'être prodiguées à nos représentants, tant par le cabinet de la ministre de la Santé que par celui de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, laissent à penser que ni Mme Roselyne Bachelot, ni Mme Valérie Pécresse, ne donneront leur aval à ce projet néfaste et dangereux, et qu'une large concertation sera ouverte à la rentrée de septembre. Dont acte. Dans l'intervalle, les associations soussignées ne relâcheront pas leur effort de mobilisation et d'information.

Pour l'Entente psychanalytique, la déléguée générale

Lilia Mahjoub

Association parisienne de psychanalyse (A.P.P)

9, rue du Colonel Combes, 75007 Paris

Présidente : Mme Lilia Mahjoub

Association psychanalytique Aquitania (A.P.A)

57, rue de Laseppe, 33000 Bordeaux

Président : Dr Jean-Pierre Klotz

Association psychanalytique Voie Domitienne (A.P.V.D)

7, rue Labbé, 34000 Montpellier

Président : Dr Marc Lévy

Association psychanalytique Rhône-Alpes (A.P.R.A.)

4, avenue Berthelot, 69007 Lyon

Président : M. Jacques Borie

Association psychanalytique Val-de-Loire-Bretagne (A.P-V.L.B)

18, rue Volney, 49000 Angers

Président : Pr Roger Wartel

Association septentrionale de psychanalyse (A.S.P)

47, rue de Chativesle, 51100 Reims

Président : M. Bernard Lecœur

Athénée psychanalytique d'orientation lacanienne (A.P.O.L.)

143, rue du Gros-Horloge, 76000 Rouen

Président : Dr Jean-Louis Woerlé

Cercle psychanalytique du Centre (C.P.C)

32, rue Blatin, 63000 Clermont-Ferrand

Président : Dr Jean-Robert Rabanel

Collège lacanien de recherches psychanalytiques (C.L.R.P)

36, rue Verdi, 06000 Nice

Président : Dr Philippe De Georges

Collège méditerranéen de psychanalyse (C.M.P)

5, rue Vallence, 13008 Marseille

Président : Pr Hervé Castanet

Collège psychanalytique de l'Est (C.P.E)

4, rue du Général Ducrot, 67000 Strasbourg

Président : Dr Armand Zalozyc

École de la Cause freudienne (E.C.F.)

association reconnue d'utilité publique

1, rue Huysmans, 75006 Paris

Président : M. Francisco-Hugo Freda